



Demande suite à ma mutation

Par **jeremy2401**, le **07/04/2013** à **08:19**

Bonjour

Voici ma question :

J'ai été muté il y a 2 mois sur un autre magasin (on m'avais fait signer 4 mois avant un avenant sur lequel j'acceptais expressement toute mutation dans mon secteur géographique). A ce jour un poste se libère sur mon ancien magasin et j'aimerais reprendre celui-ci. Ceci m'a été refusé. Y a t-il un délai pendant lequel je suis prioritaire pour ce poste suite à ma mutation ?

Merci beaucoup pour vos réponse

Par **moisse**, le **07/04/2013** à **09:01**

Non aucun droit de priorité sauf si une période probatoire avait été définie entre les parties. par ailleurs pour une mobilité dans un même bassin d'emploi, nul besoin de votre accord pour vous imposer une mutation.